



En 2025, grâce à la mobilisation de ses plus de 13 500 adhérents, l'AMRF a obtenu pour vous de faire bouger les lignes sur quelques sujets clés au profit de votre sésame le plus précieux : votre commune et son environnement, la ruralité.

Petit tour d'horizon des conquêtes et petites victoires de l'année ou prémisses à de futures grandes victoires.

STATUT DE L'ÉLU

- Une meilleure visibilité des droits des élus : création d'une section sur les «Dispositions relatives au statut de l'élu local» dans le Code Général des Collectivités Territoriales
- Introduction, dans le Code du travail, d'un article de renvoi s'agissant du temps d'absence des salariés élus à un mandat local
- Articulation améliorée entre mandat et vie professionnelle: augmentation de la liste de réunions ouvrant droit à une autorisation d'absence
- Assimilation des absences légales des salariés ayant un mandat municipal à du temps de travail effectif pour la détermination du droit aux prestations sociales et des avantages sociaux ;
- Un élu en arrêt maladie professionnel peut poursuivre son mandat tant que le médecin ne s'y oppose pas
- Création d'un label « employeur partenaire de la démocratie locale »
- Des avancées au niveau matériel : octroi d'un trimestre supplémentaire de retraite par mandat aux maires et adjoints (dans la limite de trois, alors que la version initiale en prévoyait huit); augmentation dégressive des indemnités de fonction des maires et adjoints, ciblée sur les communes les plus rurales; des dispositions pour l'après-mandat (VAE; allocation différentielle de fin de mandat)
- Une sécurité juridique renforcée: clarification de la notion de prise illégale d'intérêt; sécurisation des conditions de conflit d'intérêts; protection fonctionnelle
- Le début de la reconnaissance de la mission des maires exercées au nom de l'État avec l'élaboration par le Gouvernement d'un rapport, avant le 30 juin 2026, sur les coûts liés aux attributions exercées par les maires au nom de l'État
- Sessions d'information en début de mandat, des avancées pour les élus en situation de handicap et les élus étudiants, la suppression de l'incompatibilité entre le mandat de conseiller communautaire et l'exercice d'un emploi salarié dans l'une des communes membres de cette même intercommunalité, etc.

RURALITÉ

- Renouvellement du Plan France Ruralités avec un Comité interministériel aux ruralités le 20 juin dans les Vosges
- Nomination d'un ministre de la Ruralité issu des maires ruraux
- Villages d'avenir : seconde vague de 500 communes aidées en ingénierie dans le cadre du programme Villages d'avenir (en complément des 3 000 premières communes aidées)
- Création en Saône-et-Loire d'un troisième Laboratoire de la ruralité par l'AMRF
- Ratfrage de 2000 communes dans le zonage France revitalisation rurale (FRR)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

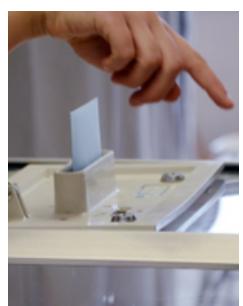
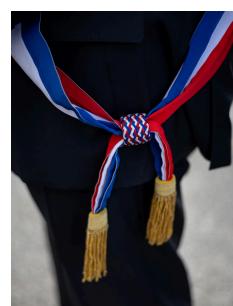
- Renouvellement de l'aide au Grand Atelier des maires ruraux par l'ANCT
- Organisation des étapes du Grand Atelier territorialisé dans un dizaine de départements en appui sur les AMR
- Abandon du moratoire sur les énergies renouvelables. A l'inverse, l'AMRF milite pour un rééquilibrage des mécanismes de fiscalité au bénéfice des communes

DÉMOCRATIE

- Loi sur le scrutin de liste qui valide l'attente de l'AMRF sur le principe «une commune, une liste, un projet» et la parité dans les conseils municipaux
- Vote d'une résolution à l'Assemblée nationale sur la publicisation des cahiers de doléances

MUNICIPALES 2026

- Constitution d'un pôle de partenaires pour stimuler la campagne et le recrutement de nouveaux élus avec l'ouverture de la plateforme «On fait campagne !»



FINANCES

- Augmentation de 150 M€ de la DSR au PLF 2025, soit une progression de 6,7%, dont 60 % est orientée vers la fraction "péréquation" qui bénéficie à un très grand nombre de communes rurales
- Augmentation de la dotation Aménités rurales portée à 110 M€ (+10%) pour valoriser les services environnementaux rendus par les communes rurales.



SANTÉ

- Premières ordonnances pour permettre la délégation de tâches médicales par des professionnels en proximité
- Intégration des représentants des Maires ruraux dans les Conseils territoriaux de santé (CTS), instances départementales chargées de la démocratie sanitaire.
- Bien qu'en attente des décrets d'application, le Plan France Ruralités prévoit le déploiement de docteurs juniors dans les zones sous dotées dans le cadre de leur 4^e année d'internat de médecine générale

COOPÉRATIONS

- Avec l'Agirc Arco pour les prestations retraite et prévention
- Avec la MSA pour les actions sociales
- Avec le Souvenir Français pour la préservation de la mémoire et l'implication des écoles
- Avec Insite pour le déploiement de Services Civiques en zones rurales

COMMERCES

- Vote d'une proposition de loi sur les Licences IV
- Poursuite du déploiement du fonds de soutien aux commerces ruraux

EAU

- Vote définitif de la loi sur l'assouplissement de la compétence Eau et assainissement qui abroge l'obligation de transfert aux EPCI

ÉCOLE

- Protocole entre le ministère de l'Éducation nationale et l'AMRF pour une déclinaison départementale
- Déploiement généralisé des Observatoires des dynamiques rurales dans chaque département

LOGEMENT & URBANISME

- Adoption de la loi Huwart qui vise à simplifier et accélérer les procédures d'urbanisme et de logement en redonnant des marges de manœuvre aux maires et faciliter la réalisation de projets
- Instauration d'un droit à changer de destination d'un bâtiment localisé en ENAF s'il a perdu son usage agricole ou forestier depuis plus de 20 ans
- Possibilité pour les communes non-compétentes en matière de document d'urbanisme d'être seule intégrée au périmètre d'un EPF d'Etat ou d'un EPF local
- Dépôt d'une proposition de loi reprenant l'une des suggestions de l'AMRF de créer une Agence nationale de renouvellement rural, pour financer des projets de reconquête du bâti

ERRE

- Déploiement du dispositif dans de nombreuses AMR et communes adhérentes avec l'identification de référents à l'échelle départementale
- Partenariat avec les ministères de la ruralité, de l'égalité femmes hommes et de l'aménagement du territoire pour déployer le programme avec l'appui des préfets
- Renouvellement de l'aide pour le déploiement du programme des « Élus ruraux relais de l'égalité » de l'AMRF par l'ANCT et le ministère des Affaires sociales
- Signature d'une convention avec la société Qare pour des consultations gratuites au bénéfice des femmes et des personnes fragiles

ENFANCE

- Mise en œuvre du service public de la petite enfance

Adhérer à l'AMRF, c'est aussi accéder à de nombreux services

L'AMRF met à disposition de ses adhérents de nombreux services et ressources :

- **36 000 communes** : abonnement au journal mensuel qui aide les maires à se tenir au fait de l'actualité avec une information précise et ciblée
- **www.amrf.fr** : le site d'informations des maires, des communes rurales et de la ruralité (actualités, dossiers, argumentaires)
- **Lettres d'information** : détaillent chaque semaine l'actualité
- **Campagnol.fr** : solution de site internet communal, ainsi qu'une nouvelle application mobile avec accompagnement gratuit sur-mesure, pour rester connecté(e) à vos administrés
- **Ingénierie** : aide à l'identification des sources de financement ou accompagnement dans le cheminement de votre projet
- **Dépannage juridique** : apporte des éclairages et des informations juridiques de premier secours

En 2026, on ne lâche rien !

La commune rurale, premier mètre de la démocratie, cœur de la vie citoyenne et levier du développement économique de nos campagnes.